

RAPPORT MORAL 2021

AG 8 octobre 2021



apardap
Parrainage Républicain

Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection
6, rue Berthe de Boissieux | 38000 Grenoble | Tél : 09 51 93 48 18 |
apardap@gmail.com | www.apardap.

Rapport Moral

Pour la seconde année consécutive, l'AG de l'APARDAP se tient en automne, là où ce moment fort de bilan et de propositions doit, en principe, pour revêtir tout son sens, avoir lieu au seuil de l'année civile.

On le regrettera, mais le plus important, c'est bien de pouvoir se réunir, en présentiel de surcroît, pour échanger et réfléchir, évaluer nos actions et définir les perspectives d'évolution de notre association.

Grâce à la ville et au Musée de Grenoble, qui nous mettent à disposition gratuitement ce bel auditorium, nous disposons, une nouvelle fois, d'un cadre propice à la qualité de nos travaux.

Que les élus, le directeur du musée, ses agents en soient chaleureusement remerciés.

Cette AG a été très sérieusement préparée par le CA, le Bureau, le Bureau restreint, les Commissions de l'Apardap, un comité ad hoc, qui ont travaillé les modalités et les contenus de la présente AG.

Ajoutons qu'elle s'inscrit dans les réflexions et préconisations d'un Séminaire de travail, qui s'est tenu le 11 septembre dernier à Seyssins, consacré d'une part à l'accueil et à la fidélisation de nouveaux bénévoles, et, d'autre part à l'ouverture de l'APARDAP envers la diversité de ses partenaires.

La date de cette AG, nous oblige à un certain pragmatisme. Notre Rapport moral, comprenant le Bilan des activités et le Rapport financier ne peut se limiter à la seule année 2020 et prendra également en considération les trois premiers trimestres de 2021. On ne saurait attendre 2022, pour évoquer ce qui s'est passé, au cours des trois derniers trimestres de cette année.

Ce Rapport moral s'organise autour de deux points :

- . La pandémie et la vie de notre association.
- . La nécessaire vigilance face à la montée des menaces qui pèsent sur migrants.

1) la pandémie et la vie de notre association

L'AG de septembre 2020, s'était tenue à l'issue d'un premier confinement, particulièrement rigoureux, au cours duquel l'APARDAP s'était adaptée à la crise sanitaire, en mettant à la disposition des accueillis les explications, les informations et les moyens de vivre, de survivre, dans cette situation inédite du confinement.

Surtout, tout a été entrepris pour maintenir le contact avec les Accueillis, confrontés à un isolement renforçant encore leur solitude.

On osait espérer alors une issue proche de la crise sanitaire.

Las, dès le 30 Octobre 2020, un nouveau confinement national était décrété, suivi d'un confinement partiel, à partir du 3 avril 2021.

Certes, les conditions de ces deux derniers confinements se sont révélées moins drastiques, sans autoriser pour autant le retour à un fonctionnement normal.

La limitation à la liberté d'aller et venir, les périodes de couvre-feu, les difficultés à se réunir en présentiel, l'impossibilité d'organiser des moments festifs etc. Autant de restrictions qui ralentissent ou empêchent le déroulement des activités et la participation en nombre des Accueillis.

Là encore des adaptations de notre fonctionnement ont été nécessaires et entreprises : le remplacement des permanences du mardi par le contact avec les Accueillants sur rendez-vous, la mise en place d'une pré-orientation pour limiter les temps d'obtention d'un entretien...

Les activités d'intégration ont été maintenues, autant que faire se pouvait.

La Maison des Accueillis, à Babel Saint-Bruno est restée un lieu ouvert, les formations, (numérique à la Maison digitale, FLE, initiation républicaine) ont pu être partiellement programmés, tout comme le travail de création et répétition du groupe Théâtre, voire, de manière limitée certaines activités de Partage et Découverte.

Malheureusement les contraintes strictes apportées à la pratique sportive ont empêché nos équipes de football de s'entraîner, et aucune n'a pu être engagée pour la saison 2021/2022, dans les tournois de la FSGT.

L'effet négatif majeur de la crise sanitaire aura été de mettre « *l'Autre à distance* » (Anne Muxel) ; or, cette distanciation sociale imposée se situe exactement à l'inverse des valeurs et des objectifs de l'APARDAP.

À commencer par le parrainage.

Le parrainage par la rencontre humaine qu'il opère entre des hommes et des femmes d'ici et d'ailleurs participe de l'essence même de l'APARDAP.

Les cérémonies de parrainage scellent cette rencontre. L'impossibilité d'en organiser depuis deux ans a privé notre association de ces moments républicains et festifs, qui renforcent les liens entre tous ses membres.

Reprendre les cérémonies de parrainage est un impératif, qui va heureusement se concrétiser prochainement dans une perspective élargie.

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, (ANVITA), propose que le 18/12/2021, lors de la Journée Nationale des Migrants, un grand nombre de villes membres du réseau ANVITA, organisent pour la première fois, et simultanément sur le territoire, des cérémonies de parrainage.

C'est une forme de reconnaissance de l'action pionnière de l'APARDAP et c'est surtout la garantie de voir se renforcer l'institution même du parrainage.

Une association se caractérise par ses finalités, mais aussi par la solidarité qui s'exprime entre ses membres.

Or là encore la crise a comporté des effets néfastes.

La réunion des instances, des commissions, des groupes de travail, par visioconférence a permis une continuité de fonctionnement de l'association. Les facilités offertes par cette technologie ne se discutent pas.

Nous y aurons probablement encore recours, mais dans un mix avec des réunions en présentiel. En effet, au cours de ces derniers mois, ce sont les échanges directs entre les membres de l'APARDAP qui ont manqué au bon fonctionnement de notre association.

Pourquoi ne pas le reconnaître, communiquer par écrans interposés ou par mails, ne pas s'expliquer sur des points délicats à l'issue d'une réunion, en se croisant dans les couloirs, ou autour d'un pot, a engendré toutes sortes de malentendus, d'incompréhensions, voire de conflits inter-personnels .

Or l'APARDAP doit avoir pour perspective le seul intérêt des Accueillis et ne saurait se perdre dans des querelles internes.

C'est à cette condition que nous pourrions attirer de nouveaux bénévoles, parrains, marraines, qui auront d'autant plus à cœur d'œuvrer au sein de l'APARDAP, qu'ils y seront bien reçus, dans une communauté au fonctionnement harmonieux. (Ce point fera l'objet d'un focus particulier lors de la présente AG).

C'est dans cet esprit qu'à partir d'une redistribution des responsabilités entre CA, Bureau et Bureau restreint, les statuts ont fait l'objet d'une réécriture, qui est soumise à l'approbation de l'AG extraordinaire, réunie ce jour.

Ne nous y trompons pas, cette mise à jour des statuts a représenté un énorme travail pour le groupe qui s'est attelé à cette tâche. Il l'a effectuée dans le respect des principes voulus par les fondateurs de l'APARDAP.

N'oublions pas en effet que ce sont les valeurs, qui sont celles de l'association et la solidarité qui se crée entre ses membres, qui importent et qui doivent être mise en œuvre sans tomber dans un juridisme excessif, sur les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'association.

Si on peut célébrer cette année les 120 ans de la Loi de 1901, c'est bien parce que c'est une loi de liberté, qui a donné naissance à un régime juridique des associations, qui se caractérise par ses qualités de souplesse et d'adaptabilité.

C'est encore dans cet esprit que nous nous devons de ne pas prolonger, au sein de notre association, les débats qui divisent notre société.

Ainsi, à propos de la laïcité.

Nos statuts dans leur rédaction ancienne et nouvelle affirment :

« L'APARDAP est laïque, indépendante, sans appartenance politique, communautaire ou religieuse ».

Aussi tenons-nous en à l'interprétation consensuelle de la loi de 1905, qui veut que la laïcité soit la liberté de croire ou de ne pas croire, qui pose le principe de la neutralité de l'État, et qui refuse l'effacement des religions dans l'espace public.

Il n'appartient pas à notre association de définir sa propre conception de la laïcité, au risque de voir ses membres se diviser entre partisans d'une laïcité de combat et d'une laïcité d'ouverture, étant entendu que chacun est évidemment libre de se positionner, en dehors de l'association.

Moins que jamais l'APARDAP ne doit entretenir en son sein des divisions en ce moment grave où, nombreux sont ceux qui entendent faire des migrants les boucs émissaires de notre société.

2) La nécessaire vigilance, face aux menaces qui pèsent sur les migrants

Un vent mauvais souffle aujourd'hui à l'égard des migrants un peu partout dans le monde mais aussi plus près de nous, en Europe et en France.

L'élaboration du « Pacte sur la migration et l'asile », promis par l'Union Européenne est en panne, et la politique mise en œuvre se limite pour l'essentiel au renforcement de la Forteresse Europe sur ses frontières extérieures, tandis que dans le même temps se reconstituent les frontières internes entre les états, entravant la libre circulation entre les personnes, à commencer, bien sûr, par celle des migrants.

Les états de Visegrad, (Hongrie, Pologne, Slovaquie, Tchéquie s'en tiennent, contre Bruxelles, à une politique de « Zéro immigration ».

Mais au-delà de nations qui se revendiquent comme des démocraties « illibérales », ce sont aujourd'hui des états de vieille tradition démocratique d'Europe du Nord, qui se ferment à l'accès des migrants, comme la Suède et le Danemark. Ainsi, le gouvernement social-démocrate de ce pays se propose de sous-traiter l'accueil des demandeurs d'asile et la prise en charge des réfugiés à des pays, peu enclins au respect des droits humains, comme le Rwanda.

Aujourd'hui, ce même Danemark offre 15 kilomètres de barbelés, couverts de lames similaires à celle de rasoirs, à la Lituanie, qui construit 500 kms de clôture à sa frontière avec la Biélorussie, pour empêcher la pénétration des migrants...

On n'a jamais érigé, sur tous les continents, autant de kilomètres de murs et de clôtures.

Certes notre pays ne construit pas de murs, mais il enferme les migrants dans une véritable impasse.

Accordant de manière limitée des visas d'entrée sur le territoire, (même en matière d'immigration de travail, alors que notre pays connaît une très importante pénurie de main d'œuvre), pratiquant une politique de refoulement à ses frontières, la France oblige, de fait, les migrants fuyant la misère ou encore les catastrophes climatiques, à se tourner vers la seule procédure de la demande d'asile, qui n'a pas été pensée notamment, pour ceux qui fuient la misère ou les catastrophes climatiques.

Or les critères d'obtention du droit d'asile sont précisément définis par les conventions internationales, les règlements européens, les droits constitutionnels fondamentaux. Autant de règles qui font l'objet d'une interprétation restrictive, qui relève de la souveraineté de chaque État, et qui renvoient les déboutés vers la demande aléatoire, et plus incertaine encore, de titres de séjours, accordés parcimonieusement.

On sait à quelles difficultés sont confrontés les demandeurs de titres de séjour :

La lenteur des procédures, l'impossibilité d'avoir des rendez-vous en préfecture, les autorisations de travail difficiles à obtenir et qui peuvent être retirées, le nombre et la complexité des pièces à fournir, aujourd'hui la mise en place de la numérisation ou encore la situation des Mineurs isolés sortis brusquement, à leur majorité, du système de formation et d'hébergement.

On sait aussi combien la délivrance des OQTF, les assignations à résidence, la menace de placements en CRA précarisent les sans-papiers privés par ailleurs d'aide financière et d'hébergement.

On ne dira jamais assez enfin ce qu'est souffrance psychique des migrants.

« Toute forme d'émigration produit déjà par elle-même, inévitablement, une sorte de déséquilibre. Quand on n'a pas sa propre terre sous ses pieds...on perd quelque chose de sa verticalité, on perd de sa sûreté, on devient plus méfiant de soi-même », (Le Monde du 04/10/2021, Souvenirs d'un Européen)

Ces mots de Stéphan Zweig relatant son propre exil, à la veille de la seconde guerre mondiale résonnent, aujourd'hui, de manière particulière.

Certes le moment et les circonstances actuelles sont heureusement différents, mais comment ne pas s'inquiéter de voir sous quels auspices s'ouvre la campagne, pour les élections présidentielles ?

Forts d'un sondage, (Sopra-Steria du 16/09/19) selon lequel 63 % des Français estiment qu'il y a trop d'étrangers en France, l'extrême-droite, la droite dite de gouvernement, se livrent à une surenchère désinhibée, voire propagent un discours de haine, pour capter à leur profit un électorat, qu'ils confortent dans son rejet de l'étranger.

Là, c'est la candidate de l'extrême droite, qui avance que par référendum soit sacralisée « la priorité nationale » et qui invoque la théorie du grand remplacement en proposant que « la politique conduite en matière d'immigration ne puisse avoir pour conséquence l'installation d'un nombre d'étrangers sur le territoire national, de nature à modifier la composition et l'identité du peuple français ».

Ici, c'est son rival non déclaré de la droite extrême, qui, outre son obsession à réduire l'islam à l'islamisme, propose un arrêt de l'immigration illégale et légale de l'immigration.

Ailleurs, c'est le favori des primaires de la droite qui entend « mettre un coup d'arrêt au laxisme de notre politique migratoire et mettre fin à la régularisation des étrangers clandestins », quand une autre candidate, réputée plus nuancée, (sic), énonce un catalogue de mesures, pour « rompre avec l'impuissance, notamment, intensifier les vols de charters, donner un tour de vis aux pays d'origine, placer tous les demandeurs d'asile dans des centres dédiés pendant l'instruction accélérée de leur demandes ».

Trois jours après la chute de Kaboul, le Président de la République, lui-même, a déclaré vouloir « nous protéger contre les flux irréguliers importants » qui « nourrissent les trafics de toutes natures » ; des propos qu'il s'efforce depuis de rattraper, mais qui demeurent consternants, en ce qu'ils confondent immigration irrégulière et droit à l'asile.

Faire des migrants la source de tous les maux de notre société, c'est trouver une sorte d'alibi à nos difficultés, quand l'enquête « Fractures Françaises » d'Ipsos de septembre dernier montre pourtant que l'immigration se situe au septième rang des préoccupations des Français...

Dans un climat aussi délétère que peut faire une petite association comme l'APARDAP ?

En premier lieu, rester fidèle à ses valeurs et poursuivre, plus que jamais, les missions qui sont les siennes : parrainer, accompagner, intégrer les Accueillis.

Dans une grande proximité avec eux leur donner à voir un autre visage de notre pays que celui qu'entretiennent, à l'envie, les partis extrémistes, relayés par les médias et sur les réseaux sociaux.

Dépasser les postures pour œuvrer utilement envers les migrants.

Par exemple, les rencontres régulières des Accueillants avec les services de la préfecture s'avèrent utiles dans l'instruction et le déblocage des dossiers. Il en va de même dans le recours

aux parlementaires et aux élus locaux, qui soutiennent nos démarches et favorisent nos actions d'intégration.

Ainsi les communes qui se proposent d'accueillir des cérémonies de parrainage, la Ville de Grenoble qui met à disposition des associations Babel Saint-Bruno, et qui a permis, avec La Métro, de monter l'opération Abri-Jeunes.

Dans l'intérêt même des migrants, il convient de savoir travailler avec certaines administrations, l'OFII, le service de la main d'œuvre étrangère (MOE), les associations délégataires de service public, en charge des migrants.

Inscrire notre action, au plan national dans des démarches comme celles initiées par les États généraux des migrations ou encore par l'Anvita.

S'appuyer sur la réflexion et la documentation, de grandes associations comme la Cimade, le Gisti, France-Territoires, etc...

Dans la suite de la réflexion conduite lors du séminaire du 11 septembre, continuer à agir dans le cadre des collectifs, qui solidarisent le riche tissu grenoblois d'associations de soutien aux migrants : la Cisem, Migrants en Isère.

Aujourd'hui, c'est de plus en plus dans des coopérations inter associatives, auxquelles l'Apardap prend pleinement part, que se conçoivent et se mettent en place de nouveaux projets, souvent innovants :

L'Abri-jeunes,

L'expérimentation pour un accès rapide au travail des sans-papiers,

Le parrainage des mineurs,

Babel Saint Bruno,

Bouquinistes sans frontières,

Jardins sans frontières,

etc.

Retrouver les moyens de sensibiliser l'opinion publique à la question migratoire. La crise afghane a réveillé l'intérêt de nos concitoyens sur la situation des migrants et, s'est exprimé, un fort mouvement de solidarité.

Il nous faut retrouver le chemin des débats, des lectures publiques, des représentations théâtrales, etc. qui n'ont pu être organisés lors de la crise sanitaire.

Il faut saisir toutes les occasions de favoriser une parole publique des migrants, de permettre à chacun d'aller à leur rencontre.

L'expérience prouve que chaque fois que se réalise une mise en présence de nos concitoyens avec ces hommes et ces femmes, qui sont sur notre sol et que nous avons, dès lors, le devoir d'accueillir dignement, l'indifférence cesse et les préjugés tombent.

Bernard Pouyet,

Patricia L'Écolier



Association de **PA**rainage **R**épublicain des **D**emandeurs d'**A**sile et de **P**rotection
6, rue Berthe de Boissieux | 38000 Grenoble | Tél : 09 51 93 48 18 |
apardap@gmail.com | www.apardap.org